



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 7 Numéro 2 Juin 2015

73, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'espère que vous allez bien en ce beau début de la saison estivale 2015. Quant à lui, le printemps nous quitte en ayant permis à nos valeureux acériculteurs de réaliser une autre excellente saison. Merci dame nature car ce secteur d'activité est créateur d'emploi et de richesse.

Je reçois régulièrement des commentaires fort positifs sur la beauté de notre village, le site exceptionnel sur lequel s'est érigée notre communauté depuis 83 ans! Avec le temps, nous perdons conscience de cette chance inouïe que nous avons de vivre ici dans ce très beau décor naturel, et nous perdons aussi conscience que nous vivons dans une région extrêmement saine, pure et non polluée et dans un des pays les plus riches de la terre, en paix et en sécurité, et en français s.v.p.!

Et c'est dans ce décor que le 23 juin, 13 pèlerins seront accueillis par nos familles. C'est la grande répétition générale avant l'ouverture officielle du mois d'août. Des centaines de touristes, voire des milliers circuleront sur nos routes, soit à pied avec le chemin de St-Rémi, soit en automobile sur le circuit de « La Route du Grand Air »; ceux-ci apporteront un achalandage accru à nos commerces et qui sait de nouveaux résidents. Car nous avons un atout supplémentaire...nous sommes chaleureux et accueillants ce qui fait en sorte que des anciens du village reviennent s'établir ici pour leur retraite, et que nous avons même un jeune couple, M. Jeff Pelletier et Mme Natacha Dufour qui se sont construit une jolie maison.

En terminant,...le 2 avril dernier le spécialiste du Québec dans le domaine des gentils nous contactait et nous informait que nous étions une des rares municipalités du Québec qui n'avait pas officialisé un nom collectif pour nos administrés. Ce spécialiste, M. Gabriel Martin, avec qui j'ai discuté nous recommandait le gentilé français « Aiglois, Aigloise » comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Lac-des-Aigles. À la réunion régulière du 8 avril, le conseil a adopté cette recommandation que M. Gabriel Martin fera cheminer à la commission de toponymie. L'autre gentilé Aiglons et Aiglottes est déjà pris par les habitants de Cap à l'aigle.

Sur ce, chères Aigloises et chers Aiglois je vous souhaite un très bel été 2015.

Claude Breault
Maire



Prochaines parutions du Bulletin :

- Automne 2015
- Hiver 2015
- Printemps 2016
- Été 2016

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2015
- 12 juin 2015
- 9 septembre 2015
- 11 décembre 2015

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales	2-10
Règlement #130-15 – Location des locaux,	11
Info-Biblio	12
Horaire Biblio - Été	13
Développement	14
La vie scolaire	14
Chemin de St-Rémi	15
Bacs – Municipalité	16
COSMOSS - Contre la violence et l'intimidation.	16
Parc Natur'Ailes.	17
À planifier déménagement	18
Portes ouvertes à la caserne.	19
Club Optimiste	19
Mot de Postes Canada	20
Maison des jeunes	21
Gala musical et Brunch	21
Loisirs d'été	21
Nouveau-né	22
Félicitations	22
Conseils de la SOPFEU	23
Animons Aster	23
Horaires	24
Événements à venir	24
Conseil municipal	24

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 88-15 ADOPTION DU PLAN D'URBANISME PAR LE RÈGLEMENT # 122-14

Résolution 89-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14

Résolution 90-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 124-14

Résolution 91-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 125-14

Résolution 92-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 126-14 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Résolution 93-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 127-14 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Résolution 94-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS

ARTICLE 2 : FRAIS POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION (FRAIS PAR PAGE)

	Nouveau	Ancien
- Photocopies organismes (noir) :	0,15	0,10
- Photocopies organismes (couleur) :	0,30	nil
- Photocopies :	1,25	1,00
- Photocopies (couleur) :	2,00	nil
- Impression à partir d'une clé USB (par page) : ..	3,00	nil
- Numérisation et impression (par page) :	3,00	nil
- Envoi d'un document par fax (5 pages et moins) :	3,00	2,00
- Certification de taxes (lettre) :	10,00	5,00
- Confirmation de taxes (PG) :	5,00	2,50
- Copie de la matrice graphique (extrait) Géomap :	5,00	3,00
- Duplication d'un compte ou d'un reçu de taxes : (année en cours ou année précédente) :	3,50	2,50
- Photocopies de reçus, de comptes de taxes ou de factures comportant une recherche (archivées) : ...	10,00	5,00
- Tout document comportant une recherche :	10,00	5,00

Les copies Recto/verso sont considérées comme 2 copies.

Résolution 97-15 PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Des séances d'informations seront données aux travailleurs exposés concernant la Silice, le monoxyde, les gaz d'échappement, bruit, contraintes thermiques et risques biologiques. Une séance d'information sur les risques : Silice, gaz d'échappement et monoxyde de carbone est prévue jeudi, le 9 avril à 13 h 15 à la salle du conseil, pour Berthier, Doris et Francine. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Programme de santé spécifique et envoie une copie à la CSST.

Résolution 99-15 RIDIT - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDIT pour l'année 2014 démontrant un bénéfice net de 11 344 \$ pour un chiffre d'affaires de 3 853 157 \$.

Résolution 101-15 PACTE RURAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Pacte rural de réserver le montant disponible du Lac-des-Aigles pour le projet de réfection de la patinoire des Loisirs de Lac-des-Aigles.

Résolution 102-15 DISTRIBUTION D'ARBRES

Des arbres ont été commandés le 16 mars (680) : Essences de bouleau, chêne rouge, érable à sucre, frêne d'Amérique, épinette de Norvège, mélèze laricin, pin blanc, pin baumier et thuya occidental.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif dans la semaine du 11 mai pour inviter les citoyens à aller chercher des arbres au garage municipal samedi le 16 mai. M. Berthier ou Doris seront présents soit de 8 h à 12 h ou jusqu'à épuisement des arbres. Au verso de l'envoi collectif, un rappel de la cueillette des gros formats sera fait.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 103-15 ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC – RENOUVÈLLEMENT ENTENTE, MAJORATION FRAIS, ...

Lors d'une conférence téléphonique tenue le 12 mars, M. Jacques Proteau, directeur de l'ÉNPQ a expliqué à tous les gestionnaires que les coûts ont monté pour toutes les formations. Dans son programme de subvention le gouvernement a tenu compte de ces nouveaux tarifs. L'ÉNPQ explique que les prix n'avaient pas été ajustés depuis longtemps et que les nouveaux tarifs, entre autres incluent l'amortissement. L'École était déficitaire. Pour la Formation Pompier 1 le coût qui était de 659 \$/élève passe à 1385 \$/élève. Ces nouveaux tarifs sont en vigueur à compter du 12 mars 2015.

De plus, l'École nous demande de les aviser si nous volons que l'entente soit reconduite pour une autre année soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise l'ÉNPQ qu'elle désire renouveler l'entente de gestionnaire pour l'année 2015-2016.

Résolution 104-15 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Reçu le rapport du Tournoi 2015 de l'association de l'ensemencement ainsi que du nombre de cartes vendues. Total des revenus de 6 714,60 \$, Dépenses 1 819,89 \$ différence 4 894,71 \$. L'Association demande le déboursé de l'aide budgétisée correspondant à la vente de cartes soit 140 cartes vendues x 20 \$ = 2880 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les membres bénévoles de l'association de l'ensemencement pour le succès remporté lors de ce Tournoi et pour la vente de cartes et autorise la directrice générale à émettre le chèque de 2880\$ tel que l'aide budgétisée pour 2015.

Résolution 105-15 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – RÉSERVE DUCHÉNIER

L'Assemblée générale annuelle de la Corporation Le Territoire populaire Chénier inc. aura lieu jeudi, le 9 avril à 19 h à St-Narcisse-de-Rimouski. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault, Roger Boutot et Elzéar Lepage comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale et leur rembourse les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 106-15 CHARTE DES PAYSAGES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à la charte des paysages du Bas-Saint-Laurent et pour ce, s'engage à :

- Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages;
- Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement;
- Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages;
- Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout aux abords de nos principaux corridors routiers;
- Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale;
- Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de villes et villages;
- Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage;
- Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire;
- Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite;
- Promouvoir la revitalisation de notre noyau villageois par des initiatives d'embellissement telles que la rénovation de bâtiments, l'aménagement d'espaces verts, etc.

Résolution 107-15 RENOUVÈLLEMENT ADHÉSION - URLS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion à l'URLS au coût de 100\$.

Résolution 108-15 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – RÉSEAU BIBLIO, REPRÉSENTANT MUNICIPAL

L'Assemblée générale du CRSBP aura lieu le 23 mai prochain et la municipalité a droit à 2 votes qui doivent être faits par un élu et une autre personne. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Mme Lise Leblanc ainsi que Mme Nicole Beauhieu, conseillère municipale pour représenter la municipalité aux assemblées générales annuelles du Réseau biblio le 23 mai prochain.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 109-15 DEMANDE – MARCHÉ RELAIS POUR LA VIE

L'Équipe des fleurs du matin, pour une 5^e année, organise une soupe populaire et une marche pour amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer. Cette activité aura lieu samedi le 18 avril prochain. Lettre demandant un envoi collectif, les copies, la salle communautaire ainsi que les pompiers après le souper pour escorter les marcheurs au Flambeau vers 19 h 30. Le directeur a accepté par courriel le 16 mars.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer les copies ainsi que l'envoi collectif qui sera posté Lundi, le 13 avril. Elle prête aussi la salle communautaire au sous-sol mais le ménage, tables et chaise placées, planchers de l'entrée, de la salle et de la cuisine lavées, ... doit être faits, que tout soit remis dans l'état ou il a été pris.

* De plus qu'elle autorise la sortie d'un camion incendie pour la sécurité des marcheurs lors de cette activité si des pompiers sont disponibles et intéressés.

Résolution 110-15 SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP / TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au gouvernement de revoir ses attributions d'argent pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien Route Verte et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernées.

Résolution 112-15 DEMANDE DE COMMANDITE - OPP

Lettre de l'OPP demandant une aide financière pour organiser une sortie à l'aquarium de Québec à la fin de l'année scolaire. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'OPP de 300 \$ pour l'organisation de cette activité.

Résolution 115-15 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit ! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne ;

⇒ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;

⇒ en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;

⇒ en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Lac-des-Aigles et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Résolution 119-15 GENTILÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le gentilé français « Aiglois, Aigloise » comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Lac-des-Aigles, tel que recommandé par 2 experts de Sherbrooke.

Résolution 125-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-0001

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la suggestion du comité consultatif d'urbanisme et autorise que l'angle d'implantation du bâtiment principal prévu sur le lot 29-9 du rang 2 Nord-Est, canton Biencourt sur la rue Principale (25) qui est de 10 degré aux règlements, soit jusqu'à un angle de 28 degré.

Résolution 128-15 CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DU MOIS DE JUILLET

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date pour la réunion du conseil du mois de juillet du 6 juillet pour celle du 13 juillet.

Résolution 130-15 OMH – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de Nicole Beaulieu, Michel Dubé et Jean-Guy Beaulieu se terminent en juin 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme Nicole Beaulieu, Michel Dubé et Jean-Guy Beaulieu pour un autre mandat.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 131-15 SÛRETÉ DU QUÉBEC – PAIEMENT DU 1^{ER} VERSEMENT 2015

Facture 2015 de la Sûreté du Québec : 24 431 \$ la ½ payable le 30 juin et la 2^e le 31 octobre 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le versement de la 1^{ère} tranche de 12 216 \$ payable le 30 juin 2015.

Résolution 134-15 DISTRIBUTION D'ARBRES

Environ 680 arbres seront distribués samedi, le 16 mai. De 8 h à 12 h ou jusqu'à épuisement des arbres.

Résolution 136-15 DEMANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles n'est toujours pas couverte par un service de téléphonie cellulaire, et ce même après de multitudes demandes;

CONSIDÉRANT QUE cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique et qu'il serait un outil primordial pour la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques, ainsi que pour la sécurité civile et publique de chacune des Municipalités non desservies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités entourant la municipalité de Lac-des-Aigles appuient la démarche;

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles demande une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire auprès de TELUS.

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles demande que TELUS étudie également la couverture cellulaire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata et du nord-ouest du Nouveau-Brunswick n'étant pas desservie par cette technologie.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au député et ministre M. Jean D'Amour.

Résolution 137-15 10^E JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE

Le 24 mai aura lieu la 10^e édition de la journée de la résistance célébrant le mouvement d'Opération Dignité 2. Pour cette occasion un prochain commun des municipalités d'Esprit-Saint, de la Trinité-des-Monts et de Lac-des-Aigles a été pensé soit la confection d'un drapeau commun avec notre logo au coût de 250 \$ / municipalité. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquitter la facture de 250 \$ + taxes pour sa participation au drapeau.

Résolution 138-15 FONDATION ANNETTE CIMON LEBEL

La Fondation Annette Cimon Lebel nous invite à contribuer soit en participant à leur tournoi de golf qui aura lieu le 12 juin prochain ou en effectuant un don. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide 100 \$.

Résolution 139-15 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE HUMANITAIRE

L'assemblée générale annuelle de la Société d'entraide humanitaire de Lac-des-Aigles inc. a eu lieu le 14 avril à 19 h. Le maire y a participé. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le président M. André Bossé et tous les administrateurs de la Société pour leur travail et leur implication bénévole,...

Résolution 140-15 REMERCIEMENTS

M. Guildo Pelletier a été impliqué comme administrateur dans le réseau de la santé au Témiscouata pendant plus 21 ans. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie et félicite M. Guildo Pelletier pour ses nombreuses années où il a représenté Lac-des-Aigles et réussi à maintenir les services du CLSC ici dans notre village, ... pour tous les citoyens de Lac-des-Aigles et du secteur du Haut-pays

Résolution 141-15 RÉSERVE DUCHÉNIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Elzéar Lepage pour ses nombreuses années au sein du conseil d'administration de la Réserve et l'en remercie infiniment.

Résolution 143-15 MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER

La SADC a accepté d'appuyer l'organisation de la Marche pour l'Alzheimer qui aura lieu le 31 mai. Toute la population du Témiscouata est invitée à venir marcher à Notre-Dame-du-lac ou à celle de St-Athanase. Et sollicite un appui financier à la cause de l'Alzheimer. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 25 \$ à la Société de l'Alzheimer.

Résolution 144-15 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ENTRE-AMIS

Lettre de demande de soutien financier. 100 \$ les dernières années.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à l'association des personnes handicapées Entre-Amis.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 145-15 TRAVAUX FORESTIERS EN FORÊT PUBLIQUE

Inquiétude concernant les travaux forestiers en forêt publique

CONSIDÉRANT QUE divers travaux forestiers sont faits en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs producteurs acéricoles sont installés en forêt publique pour exploiter leur entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, certains travaux forestiers, en forêt publique, sont faits aux abords des érablières qui sont exploitées ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux peuvent nuire au potentiel d'agrandissement des acériculteurs, en forêt publique;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fassent les demandes suivantes :

- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de prendre en considération les potentiels d'agrandissement des territoires acéricoles ;
 - au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'être plus vigilants avec les travaux qui sont faits autour des érablières exploités en forêt publique;
 - à ce que les MRC soient consultées lorsque le ministère fait la planification de ces travaux;
 - de prendre en considération que l'acériculture est une richesse économique très importante pour les régions du Québec et qu'il ne faut pas que les travaux forestiers viennent ralentir ou bloquer le développement de cette industrie.
- d'envoyer une copie de cette résolution à : Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, MRC de Témiscouata, Villes et municipalité de la MRC de Témiscouata, Député et ministre Monsieur Jean D'amour

Résolution 148-15 FÉLICITATIONS ÉCOLE – PRIX COUP DE COEUR

La classe du primaire 3^e cycle de l'école primaire l'Étincelle, sous la responsabilité de Mme Jaimie Plourde, enseignante a participé au concours québécois volet entrepreneuriat étudiant et a remporté le prix « Coup de cœur du jury » pour leur projet « Les productions C. inc. ». Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la classe du primaire 3^e cycle pour ce prix et remette en signe d'encouragement un chèque de 50 \$ au nom de l'école pour la classe de Jaimie Plourde.

Résolution 149-15 CHEMIN DE ST-RÉMI - GAZÉBO, CHALETS COÛTS DE LOCATION

Le 23 juin Lac-des-Aigles nous accueilleront un groupe de 8 marcheurs. Les chalets se louent 72 \$ # 2 et à 77.25 \$ #1. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour réparer le kiosque et le déménager au lac sauvage après autorisation du propriétaire du terrain. Pour les chalets que les tarifs présentement en vigueur demeurent les mêmes pour les marcheurs.

Résolution 150-15 RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2015 - PAIEMENT

Une rencontre de travail sera tenue pour discuter des valeurs assurées avant la réunion régulière de juin. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à émettre le chèque pour les assurances venant à échéance le 9 juin. 31 094 \$ + l'avenant pour assurer la caisse 319 \$.

Résolution 156-15 SUPPRESSEUR

Entreprises Camille Ouellet & fils inc. : Surpresseur Hibon 6930 \$ + 2683.75 \$ de pièces et temps = 9613.75 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre des Entreprises Camille Ouellet et fils inc. pour un suppresseur Hibon nouvelle génération, poulies et une courroie, tel que soumissionné, en autant qu'il soit demandé à ce que la garantie soit de 24 mois pièces et main d'œuvre et que les 8 heures d'ouvrage soient fermes. Donc si tout est respecté le contremaître est autorisé à en faire l'achat et la directrice générale à en acquitter la facture au montant de 9613.75 \$ + taxes incluant l'installation et la mise en marche, payable à la livraison.

Résolution 158-15 TRACTEUR À PELOUSE

Alcide Ouellet et fils inc.

- Tracteur Compact Massey Ferguson 54 pouces industriel avec sorties d'huile 13300 \$
- Tondeuse Zero Turn 25 HP commercial spécial démo 3900 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat d'un tracteur chez Alcide Ouellet et fils inc. Étant donné que le conseil municipal ne voit pas la nécessité de payer un surplus pour les sorties d'huile non nécessaire et vu l'urgence du besoin d'un tracteur à pelouse d'ici 1 semaine elle accepte le Tracteur Compact Massey Ferguson MFGC 1705 avec tondeuse MF 54 pouces industriel présentement disponible, garantie 5 ans, au coût de 12 500 \$+ taxes, que cet achat soit payé avec le surplus accumulé. Que le contremaître soit autorisé à en faire l'achat à 12 500 \$ et la directrice à en acquitter la facture au montant total de 14 371.88 \$ dès la livraison.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 165-15 VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Mme Nadia Castonguay sera en vacances du 28 juin au 11 juillet (2 semaines). M. Berthier Beaulieu sera en vacances du 5 au 18 juillet (2 semaines) et du 30 août au 12 septembre (2 semaines). Mme Francine Beaulieu sera en vacances des journées dans les semaines du 28 juin au 11 juillet (elle sera entre autres au bureau les mardis 30 juin et 7 juillet pour les paies). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les vacances ci-haut mentionnées.

Résolution 166-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-0002

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation # 15-0002 pour une superficie maximale de 100 m².

Résolution 167-15 ARROSAGE DES FLEURS

Par appel d'offres (envoi collectif) la municipalité de Lac-des-Aigles a recherché un préposé pour l'entretien des jardinières municipales, à contrat pour l'été 2015. Un montant de 105 \$ / par semaine serait payé et un chèque sera remis une (1) fois par mois sur présentation d'une feuille de réclamation complétée et signée par son supérieur M. Berthier Beaulieu. (si 4 semaines = 420 \$/mois). Le contrat est pour la saison Été 2015 c'est à dire du 7 juin jusqu'à la fin de l'été aux environs du 19 septembre 2015 (15 semaines). Les candidatures devaient être reçues, au bureau municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 jusqu'à 15 h, **Lundi, le 1^{er} juin 2015**. (Réso 157-15)

À 15 h lundi le 1^{er} juin, la Municipalité avait reçu une (1) offre de candidature de M. Marco Sirois.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Marco Sirois et mandate le maire et la directrice générale à signer les documents.

Résolution 168-15 VENTE DU DODGE

La Municipalité a mis en vente par voie de soumission publique le bien ci-après décrit : CAMION DODGE 1995. Les offres devaient être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention : "Soumission Dodge" et reçues au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, G0K 1V0 au plus tard, lundi le 1^{er} juin à 15 h. Les soumissions seraient ouvertes publiquement le même jour à 15 h. Et le sujet serait traité à la réunion de 19 h 30 le même jour. (Réso 122-15). Cette offre a été faite par envoi collectif à la population ainsi que sur le site de Les PAC. Sur les PAC elle a été vue 11101 fois et a obtenu 189 consultations. À la clôture de la date 1^{er} juin à 15h, la municipalité n'avait reçu aucune offre. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour vendre le camion à la ferraille.

Résolution 169-15 FORMATEUR – MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION

Une formation Matières dangereuses a débuté dimanche le 31 mai. L'examen théorique est prévu pour dimanche le 2 août et l'examen pratique dimanche le 31 août. Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Gérald Dubé pour donner la formation Matières dangereuses Opération pour environ 21 heures à 50 \$/heure. La Municipalité lui remboursera ses frais de déplacement et de repas sur présentation de feuilles justificatives.

Résolution 170-15 PORTES OUVERTES À LA CASERNE

Une journée Portes Ouvertes à la Caserne est organisée par la Brigade incendie de Lac-des-Aigles pour avoir lieu dimanche, le 5 juillet prochain. Un envoi collectif sera fait par la municipalité jeudi, le 25 juin.

La Brigade a demandé des commanditaires et demande à la municipalité d'offrir du café et un goûter.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte pour cette activité de Portes ouvertes de fournir le café et des biscuits ainsi que de payer les frais des copies et de l'envoi collectif.

Résolution 171-15 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 – OMH

La Municipalité a reçu un chèque de 427.60 \$ étant donné déficit moins élevé que prévu en 2014.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les États financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation démontrant un déficit moindre pour 2014 que budgétisé soit 9 134 \$ au lieu de 13 412 \$ (différence de 4 278\$).

Résolution 172-15 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 - OMH

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le budget révisé 2015 de l'OMH de 12 822 \$ au lieu de 12 212\$ suite à ajustements de dépenses.

Résolution 177-15 RENOUVELLEMENT ADHÉSION SADC 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à SADC pour 2015 au coût de 30 \$.

Résolution 178-15 RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à la Croix-Rouge pour 2015 au coût de 150\$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 179-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ pour le méritas 2014-2015 de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

Résolution 180-15 OÙ SONT LES EMPLOIS PROMIS AU TÉMISCOUATA?

Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que cette coupure représente une perte de plus de 700 000\$ seulement pour le Groupement forestier de Témiscouata inc.

Considérant que cette coupure occasionne une trentaine de pertes d'emploi direct;

Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a aussi fait une coupure de 1 million de dollars pour les lots intramunicipaux (gérés par les MRC);

Considérant que globalement dans les budgets en aménagement forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a coupé 5,5 millions de dollars au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que cette coupure se fera aussi sentir dans les marchés, restaurants, stations-services et entreprises de service;

Considérant que le Groupement forestier de Témiscouata inc. est l'un, sinon le, plus gros employeur au Témiscouata;

Considérant que notre député et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, lors de sa campagne électorale, a confirmé que l'axe prioritaire du développement était la forêt et qu'il créait plus de 200 emplois dans l'industrie de l'aménagement et de la transformation au Témiscouata;

Considérant que l'industrie forestière du Témiscouata a un grand besoin des bois de la forêt privée pour résoudre leurs problématiques d'approvisionnement des usines.

En conséquence, Que la Municipalité de Lac-des-Aigles

- conteste les coupures du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ordre de 5,5 millions de dollars;
- demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le Projet d'avenir de la forêt privée, donc le Programme servira uniquement de mesure de soutien à la récolte que l'ensemble des partenaires de la forêt privée lui ont déposée le 23 février lors de sa tournée Faire Plus. Que les producteurs forestiers s'engagent à augmenter le niveau de récolte à 1,5 million de m³ d'ici 3 ans et ce, conditionnel au même niveau de financement en forêt privée que 2014;
- demande au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, de convoquer une rencontre avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour permettre de maintenir, en forêt privée et des lots intramunicipaux, le même niveau d'emploi quand 2014;
- rappelle au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, qu'il a été élu justement par ses mêmes producteurs et travailleurs forestiers, puisqu'au Témiscouata, les populations vivent de l'industrie forestière;
- envoie une copie de cette résolution à :
 - ✓ Groupement forestier de Témiscouata inc.
 - ✓ Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours
 - ✓ Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
 - ✓ MRC de Témiscouata

Résolution 181-15 CHEMIN DE ST-RÉMI

Dimanche le 24 mai à Esprit-Saint a eu lieu la journée de la résistance. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse confectionner 2 bancs avec 2 bûches et 1 madrier pour installer le long du parcours des pèlerins.

Résolution 182-15 10% 10 ANS SUR LE TABAC

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Résolution 184-15 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – CONTRIBUTION MUNICIPALE

Demande de contribution à 0,25 \$/capita soit x 559 habitants = 139.75 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une contribution financière au Carrefour Jeunesse Emploi de 0,25\$/capita pour un total de 139.75 \$.

Résolution 185-15 ENSEIGNE MUNICIPALE – BÂTISSE DE LA CAISSE

Aucune enseigne extérieure indiquant les services municipaux au local de la caisse du 73, rue Principale n'est apposée.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse faire une enseigne « BUREAU MUNICIPAL » assez grosse au coût inférieur à 200 \$.

Résolution 186-15 DEMANDE DE LA FABRIQUE – BRUNCH DU 28 JUIN

Lettre de la Fabrique demandant un commanditaire pour organiser le déjeuner du 28 juin lors du Gala musical.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ pour le Brunch de la Fabrique du 28 juin prochain.

Résolution 187-15 RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SUBVENTION

Reçu lettre du député subvention 10 000 \$. La programmation doit leur être envoyée d'ici le 9 juin.

La demande concernait le chemin et la route du rang Bédard.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme que les travaux seront pour la réfection et l'amélioration du chemin et de la route du rang Bédard.

Résolution 188-15 COMMANDITE – SÉCURITÉ À VÉLO - OPTIMISTES

Mme Véronique Bouchard, présidente du Club Les Optimistes est présente et explique que cette année une activité de sécurité à vélo est organisée pour être tenue Samedi, le 13 juin prochain et demande une commandite pour pouvoir faire tirer un vélo et/ou autres accessoires de vélo. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 250 \$ au Club Optimistes pour l'achat de prix à faire tirer auprès de jeunes lors de cette activité de Sécurité à vélo.

Correspondance (avril-mai-juin)

1. Reçu du Ministère des affaires municipales un courriel nous informant que notre reddition de comptes (incluant le rapport d'audit) pour la période du 13 mai 2009 au 31 décembre 2013 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013 a été approuvée par la Direction générale des infrastructures. Une dernière tranche de 57 110 \$ nous parviendra sous peu.
2. Lettre du ministre du développement, ... nous informant que la performance de la RJDT en 2014 lui a valu une subvention de 189 533.91 \$ et qu'une redistribution sera faite.
3. Communiqué de presse conjoint entre la FQM, l'UMQ et le MAMOT nous informant de la création d'un groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités.
4. Sébastien Ouellet du Fonds Jeunesse Témiscouata nous informe du prochain gala de remise de bourses qui aura lieu Jeudi le 28 mai prochain. De 18 h 30 à 21 h.
5. Accusé réception reçu du cabinet du ministre du développement, ... de notre résolution # 77-15 sur la Lutte contre les changements climatiques.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

6. Servitech nous envoie un dépliant explicatif « L'évaluation de votre propriété ».
7. Reçu du Ministère des affaires municipales le déboursé de la retenue du Programme TECQ 2009-2013 de 57 107 \$ le 14 avril 2015.
8. Le MAPAQ nous a versé 23 680,26 \$ en remboursement de taxes pour les crédits MAPAQ 2015.
9. La CSST nous envoie un accusé réception de notre mise à jour de notre Programme de santé et nous informe que notre établissement est maintenant à l'étape de sa mise en application.
10. La RJDT nous informe que les 102 vidanges de fosses septiques auront lieu en septembre. Elle enverra environ 2 semaines à l'avance à chaque propriétaire concerné un avis et les chauffeurs laisseront un accroche-porte dès le travail terminé.
11. Reçu de la MRC les certificats de conformité de nos règlements d'urbanisme : # 122-14 le Plan, #123-14 le règlement de zonage, #124-14 le règlement de lotissement et # 125-14 le règlement de construction.
12. Postes Canada nous informe de la fermeture les samedis seulement au bureau de poste de Lac-des-Aigles.
13. Courriel de Claudine Boucher, conseillère en développement et promotion touristique au CLD nous informant que son poste sera aboli le 30 juin prochain dû à une restructuration et à des coupures budgétaires. À compter du 1^{er} juillet, la MRC de Témiscouata, en fonction de ses disponibilités financières prendra la relève au niveau du secteur touristique.
14. Reçu du Ministère des Transports une lettre du 28 avril nous informant qu'une subvention de 74 651 \$ nous est accordée pour l'année 2015, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
15. Reçu du MAPAQ le dépôt de 23 680,26 \$ pour le 2^e versement de taxes 2015.
16. Activité de course-marche trail-5km au profit de la famille Poirier, le 6 juin à 13 h 5 \$ / adulte.
17. Le Comité jeunesse de la Vallée-des-Lacs vous invite à sa rencontre mercredi 16 juin 13h Place des jeunes.
18. La MRC a annoncé qu'elle mettra en place un nouveau service de développement à compter du 1^{er} juillet pour assurer la continuité des services du CLD.
19. L'Équipe des saines habitudes de vie nous informe qu'elle a offert de nouvelles formations dans les écoles et les services de garde scolaire : ateliers culinaires et un autre sur le développement moteur de l'enfant.
20. Reçu courriel de remerciement de Mme Jaimie Plourde vous remerciant pour le don fait à leur entreprise « Les Productions C. inc. ». Ce fût une surprise qui a permis de compléter la somme d'argent reçue par le concours entrepreneurial et a permis de fournir une belle journée d'activités au Domaine Valga de St-Donat pour les élèves 4^e-5^e et 6^e années.
21. Transports Québec nous informe de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin du Projet pilote – Aides à la mobilité motorisées (AMM) visant à expérimenter l'usage des AMM sur les trottoirs, chemins publics ainsi que voies cyclables, assurer une cohabitation sécuritaire entre les usagers de la route et évaluer le projet. Les AMM doivent être munis de réflecteurs, interdit sur les autoroutes et voies d'accès, sur la chaussée des routes où la limite est supérieure à 50 km,..
22. La MRC nous informe que depuis quelques semaines, elle produit des capsules culturelles de 30 secondes. Celles-ci passent 4/semaine sur les ondes de Ciel FM et d'Horizon FM. Nous pouvons lui transmettre nos nouvelles, elle pourra faire une capsule radio de notre évènement, (sans frais). Caroline Chassé.
23. Lettre de remerciement reçue de l'Association des personnes handicapées Entre-amis pour notre très grande générosité dans la campagne de soutien (don de 100 \$).

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2015 (NON COMPLÉMENTAIRES)

1^{er} versement :	23 février
2^e versement :	25 mai
3^e versement :	24 août

AVIS IMPORTANT - ATTENTION PAIEMENT DE TAXES PAR INTERNET

Lors de vos paiements de taxes par Internet, il est essentiel que vous inscriviez le bon numéro de dossier (matricule de votre propriété) sur lequel vous voulez que votre paiement soit mis. Si vous possédez plus d'une propriété vous devrez donc créer une facture sur Accès D pour chacune de ces propriétés. Car un paiement global fait sur un numéro de propriété entraînera une répartition inadéquate et des frais d'intérêts seront chargés sur vos propriétés non mentionnées. Nous vous prions de porter une attention spéciale et d'effectuer vos correctifs le plus tôt possible.

Merci de votre collaboration.

Francine Beaulieu, Directrice générale

NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO # 130-15 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Voici quelques extraits du règlement # 130-15 qui peut être consulté au bureau municipal :

ARTICLE 1 : Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement 130-15 qui abroge et remplace tous les règlements existants sur la location des équipements municipaux et des locaux tels que le règlement 111-12 et la résolution # 238-13.

3.2 Pour les réceptions relatives à des décès de résidents ou d'ex-résidents de Lac-des-Aigles, soit suite à des funérailles ou à des services anniversaires, l'utilisation de la salle communautaire polyvalente au sous-sol de l'édifice municipal coûtera **60 \$ / utilisation**.

ARTICLE 4 : Tarification générale pour location de salles

La priorité de la location est le premier arrivé et qui a payé. Si non payé et qu'il y a un décès alors la salle sera louée pour le décès. La direction informera chaque client de la priorité donnée à ceux qui ont réservé et payé.

- | | |
|---|-------------------|
| a) salle du conseil (rez-de-chaussée) | 40 \$ / location |
| b) salle communautaire polyvalente (sous-sol) | 100 \$ / location |
| c) kiosque à la plage (l'hiver) | 35 \$ / location |

ARTICLE 6 : Tarification pour les services et la location des autres équipements municipaux

Les équipements municipaux doivent être loués sur les heures du bureau soit en 2015 du lundi au vendredi de 10h à 12h et 13h à 15h.

- | | |
|--|---|
| a) Compacteur modèle BP 1545 | 12 \$ / heure ou 60 \$ / jour |
| b) Dégeleuse nécessite opérateur municipal | 60 \$ / heure |
| c) Opérateur | 40 \$ / heure |
| k) Les linges à vaisselle et de table | ne sont pas inclus avec la salle |
| l) Estrades (Blocs de 4' x 4') pour parade de mode | inclus dans la salle |

8.4 Les locaux utilisés devront être remis en bon état de propreté au plus tard à 12 h le matin suivant ; les responsables de la location devront faire le ménage tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le chauffage devra être abaissé et le gros réfrigérateur fermé au sous-sol de l'édifice municipal. Les cafetières devront être vidées et complètement nettoyées.

Si une des conditions de locations n'est pas respectée comme le ménage n'est pas bien fait, cafetières non lavées,... : des frais seront chargés

- | | |
|---|-------|
| 1. Ménage du kiosque | 20 \$ |
| 2. Ménage de la salle communautaire au sous-sol | 55 \$ |
| 3. Ménage de la salle du conseil | 20 \$ |

8.5 Toutes les réparations ou les bris causés par négligence sur les équipements ou dans les locaux, par manque d'entretien ou par accident de la part des locataires seront faites entièrement aux frais du ou des locataires. **La municipalité n'est aucunement responsable des objets perdus, oubliés ou volés lors de toute location ni des blessures, accidents ou autres pouvant survenir avec la machinerie, dans les locaux ou sur ses terrains lors de son utilisation par le locataire.**

8.8 Toutes les locations de salle devront être faites et payées au bureau municipal avant d'obtenir les clés du local, sur les heures du bureau soit en 2015 du lundi au vendredi de 10h à 12h et 13 h à 15 h.

8.9 Aucune location de salle incluant le kiosque pour des « partys » de fruits de mer ou autre avec nourriture odorante.

ARTICLE 9 : Non-respect

L'utilisateur – locateur qui n'emploie pas les moyens pour respecter et faire respecter le matériel et les locaux se verra refuser une attribution ultérieure de la salle. Tout matériel à sa disposition qui sera absent, brisé sera facturé au locataire au prix en vigueur pour son rachat.

ARTICLE 10 : Interdictions

Aucun dégât ne doit être causé aux murs, sols, plafonds, meubles et matériels. Il est interdit de fumer, d'utiliser de la poudre à danser et de fixer aux murs ou plafonds quel qu'objet, guirlande que ce soit avec du papier collant ou autre adhésif. Aucun animal n'est toléré. L'emploi de projectiles, feux d'artifice, pétard, « machine à boucane » est interdit.

INFO BIBLIOTHÈQUE

Livres récemment achetés :

Quelques livres ont été achetés en Mai :


Pour les adultes

Tome 4	Les gardiens de lumière	Michel Langlois
Tome 2	Le scandale des eaux folles	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 1 à 4	Les folles années (suite aux portes du Québec)	Jean-Pierre Charland
Tome 1 à 4	Les années de plomb (suite les portes du Québec et les années folles)	Jean-Pierre Charland
<i>Tome 4</i>	<i>La suite de la série Cross Fire</i>	<i>Sylvia Day</i>
Tome 1 à 4	Cœur de Gael	Sonia Marmen
Tome 1	La promesse des Gélinas	France Lorrain
Tome 1 et 2	La boiteuse	Marthe Gagnon Thibaudeau
Tome 1	1967	Jean-Pierre Charland

Pour les enfants

Tome 1	Le club vraiment pas	
Tome 1 à 5	Camille et cie	Sophie Laroche
Tome 1 à 6	Le carnet d'Allie	Meg Cabot
Tome 1 à 3	Défense d'entrer	Caroline Héroux

ANIMATIONS à la bibliothèque:

 Ribambelle de rubans qui a eu lieu le 31 mars : Plus de 30 enfants et une quinzaine de parents ont assisté à l'animation. Il y a eu 2 prix de présence remis parmi les enfants présents : Les gagnants : Charles Manseau (4 ans) et Thomas Lévesque (5 ans).

Bénévoles:

Suite à l'envoi collectif fait en avril deux personnes ont répondu qu'elles étaient intéressées à intégrer le comité de la bibliothèque il s'agit de Mme Danielle Albert et de Mme Céline Chayer. Bienvenue à ces deux personnes.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel été à tous!

HORAIRE ESTIVAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

JUIN 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ouvert de 13 h 30 à 15 h	2 ouvert de 19h à 20 h 30	3 ouvert de 19h à 20 h 30	4	5
8 ouvert de 13 h 30 à 15 h	9 fermé	10 ouvert de 19h à 20 h 30	11	12
15 ouvert de 13 h 30 à 15 h	16 fermé	17 ouvert de 19h à 20 h 30	18	19
22 fermé	23 fermé	24 fermé férié	25	26
29 fermé	30 fermé			

JUILLET 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1 fermé férié	2	3
6 fermé	7 fermé	8 ouvert de 19h à 20 h 30	9	10
13 fermé	14 fermé	15 ouvert de 19h à 20 h 30	16	17
20 fermé	21 fermé	22 fermé semaine construction	23	24
27 fermé	28 fermé	29 fermé semaine construction	30	31

AOÛT 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3 fermé	4 fermé	5 ouvert de 19h à 20 h 30	6	7
10 fermé	11 fermé	12 ouvert de 19h à 20 h 30	13	14
17 fermé	18 fermé	19 ouvert de 19h à 20 h 30	20	21
24 fermé	25 fermé	26 ouvert de 19h à 20 h 30	27	28
31 fermé				

SEPTEMBRE 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	1 fermé	2 ouvert de 19h à 20 h 30	3	4
7 fermé férié	8 fermé	9 ouvert de 19h à 20 h 30	10	11
14 ouvert de 13 h 30 à 15 h	15 fermé	16 ouvert de 19h à 20 h 30	17	18
21 ouvert de 13 h 30 à 15 h	22 fermé	23 ouvert de 19h à 20 h 30	24	25
28 ouvert de 13 h 30 à 15 h	29 fermé	30 ouvert de 19h à 20 h 30		



La plage horaire étant restreinte dû au manque de bénévoles disponibles pour l'été.



Pour les personnes qui lisent beaucoup il sera possible d'emprunter plus de livres que d'habitude.

DÉVELOPPEMENT

Mercredi soir le 11 juin se tenait une activité spéciale fort importante pour notre milieu et pour notre MRC, soit la tenue d'un vote pour le regroupement de 3 caisses populaires Desjardins dont la nôtre, la caisse Vallée-des Lacs. Le tout s'est fort bien déroulé, l'activité était solennelle, très protocolaire, bien préparée. Le vote a eu lieu et les membres présents ont votés à 98% pour le projet, soit 183 pour, 2 contre et 2 abstentions. Devant notre réalité démographique, notre réalité économique et la concurrence mondiale ce choix s'imposait. M Michel Dubé fait partie du nouveau conseil d'administration de 12 membres de la nouvelle caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata. Ce dernier est pro-maire, acériculteur et homme d'affaire aguerri, Michel et ses collègues sauront administrer avec brio la nouvelle entité financière qui sera effective le 1^{er} janvier 2016.

Toute cette dynamique de regroupement fait en sorte que de plus en plus d'élus et de décideurs se questionnent et réfléchissent sur de possibles regroupements municipaux, qui créeraient une nouvelle dynamique et qui ne pourraient qu'être positifs tout en améliorant l'efficacité et en diminuant les coûts. Il faudra bien un jour laisser tomber les guerres de clocher pour survivre voire améliorer notre qualité de vie

Lors de la dernière réunion de l'ADVL (Association de développement de la Vallée des Lacs) un homme passionné, M. David Robert est venu présenter son projet qui s'intitule « Le Témiscouata, mon choix », c'est un projet pilote qui se fera en tout premier lieu sur le territoire de l'ADVL. Il consiste à convaincre et à amener des familles à venir s'établir parmi nous d'une manière permanente. Le but est de développer un modèle de recherche, de soutien, d'accompagnement et de suivi pour faciliter leur intégration et répondre à leurs interrogations tout au long du processus. Un plan de financement est en cours de réalisation pour ce projet pilote. M. David Robert habite Auclair, mais son projet couvrira les municipalités de l'ADVL : St-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune, Biencourt, Squatec et Lac-des-Aigles.

Il y aura des critères de sélection, car dans le passé nous avons vécu des expériences similaires dont certaines non pas données les résultats escomptés. Mais il y a dans le Québec urbain un bon potentiel de gens intéressants et intéressés par le monde rural ...c'est à suivre et à développer.

Claude Breault

LA VIE SCOLAIRE

Madame, Monsieur, bonjour,

Lors de la dernière communication je vous informais de la nomination d'un nouveau ministre de l'éducation en la personne de M. François Blais. Depuis que ce dernier est en poste, ça bouge en son ministère et plusieurs déclarations publiques nous donnent un aperçu de l'avenir pour le monde de l'éducation.

Au congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires, M. Blais a déclaré : « Les élections scolaires posent problème au Québec et elles ont peu de reconnaissance de la population. On peut se donner des organisations démocratiques, avec des personnes qui reçoivent des mandats d'une communauté sans passer par le suffrage universel, qui est un héritage de XIX siècle ». Un projet de loi devrait être présenté en ce sens dès l'automne, a-t-il promis. Il a également rappelé que le gouvernement libéral a l'intention de fusionner certaines commissions scolaires et promis de revoir la perception de la taxe scolaire qui rapporte chaque année près de 2 milliard de dollars aux commissions scolaires.

Est-ce que le KRTB se retrouvera avec une seule commission scolaire ou est-ce que tout le Bas-Saint-Laurent n'aura plus qu'une seule très grande organisation scolaire, avec un nouveau nom et une nouvelle forme de gouvernement semblable à ce qui s'est fait ce printemps au ministère de la santé? De plus, il y aura un changement majeur au niveau de votre compte de taxe scolaire, quel sera ce changement?

Une nouvelle règle est envisagée au ministère « Si une école est occupée à moins de 50% par les élèves, le gouvernement cesserait de financer l'entretien du bâtiment si, une autre école est disponible à moins de 20 km » ; cette nouvelle règle toucherait la majorité de nos écoles primaires et quelques écoles secondaires offrant le 1^{er} cycle ou les 2 cycles. Les commissions scolaires ont pris connaissance de cette nouvelle mesure avec le dépôt des règles budgétaires, le mois dernier. Lors de la prochaine communication j'aurai plus d'information et des éléments précis sur ce sujet pour lequel j'ai demandé plus de détails à la direction.

Pour terminer sur une note positive... j'ai assisté à la belle soirée Méritas, qui est l'activité de reconnaissance de l'école secondaire « Vallée-des-Lacs ». Plusieurs de nos jeunes se sont mérité un certificat de reconnaissance, accompagné d'un montant d'argent variant de 50\$ à 100\$. Il y a eu Dylan Rioux (fils d'Édith Beaulieu et Éric Rioux), Éric Beaulieu (fils de Mélanie Dubé et Daniel Beaulieu), Alex Rodrigue (fils d'Annie Fontaine et Marco Rodrigue), Brenda Beaulieu (fille de Chantal Corbin et Marco Beaulieu), Steven Lévesque (fils de Vicky Ouellet et Steve Levesque), Alicia Khan (fille de Manon Bourgoin), Morgan Ouellet (fille de Kateri David) et Myriam Lévesque (fille d'Isabelle Boucher et Carl Lévesque). Toutes nos félicitations à nos valeureux récipiendaires et à leurs parents.

Claude Breault, commissaire scolaire pour le district no 8 : St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Guy et Lac-des-Aigles.



Inauguration du Chemin de Saint-Rémi

Saint-Marcellin, lundi le 15 juin 2015 – La marche d'inauguration du Chemin de Saint-Rémi aura lieu du **24 mai au 4 juillet prochain**. Cette randonnée sera une occasion unique de célébrer plus de deux années d'efforts et de préparatifs avec les municipalités impliquées dans l'élaboration de ce vaste projet.

Les promoteurs, Louise Bourgeois et Stéphane Pinel, feront le parcours pour une troisième fois et seront accompagnés de marcheurs qui se joindront à eux pour une journée, quelques jours, voire même les six semaines que durera l'expédition. Cette marche permettra également à l'ensemble des municipalités de vivre une grande pratique générale avant l'ouverture officielle du Chemin, le 1^{er} août 2015.

Le Chemin de Saint-Rémi : un chemin bien de chez-nous

Le Chemin de Saint-Rémi, c'est 825 km, constitué à 75% de rang de campagne en terre battue ou en gravier. Un parcours qui débute à Saint-Adrien-de-Ham, dans les Cantons-de-l'Est, pour rejoindre la municipalité de Sainte-Florence en Matapédia.

Ce nouveau tourisme contribuera certainement à la revitalisation des 50 petits villages traversés par le Chemin, rendant ainsi un hommage à nos défricheurs et à ses mémoires vivantes, en plus de faire connaître, des régions moins connues, qui dépayseront à coup sûr.

Que ce soit pour une période de deux jours ou plus, seul ou entre amis, un village par jour ou un parcours sur mesure, en été comme en hiver, ce chemin de grande randonnée sera personnalisé selon les besoins des marcheurs, le rendant ainsi accessible et praticable tout au long de l'année.

Le Chemin de Saint-Rémi se distingue par son éloge à la lenteur, son offre personnalisée et sa diversité d'expérience. Laisser une empreinte écologique minimale, bâtir un héritage durable pour le bien commun et mettre en valeur ce que l'on est (et ce que l'on a) comme société, à travers une spiritualité universelle, telle est la vision qui guide les pas des promoteurs du Chemin.

Ici commence un chemin....

Dates de passage dans la MRC

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les dates de passage de Louise Bourgeois, Stéphane Pinel et des autres marcheurs dans notre MRC.

Témiscouata	
Lac-des-Aigles	2015-06-23

Rimouski-Neigette	
Esprit-Saint	2015-06-24
Saint-Narcisse	2015-06-25
Saint-Marcellin	2015-06-26

La Mitis	
Les Hauteurs	2015-06-27
Sainte-Jeanne-D'arc	2015-06-28
La Rédemption	2015-06-29

Conférence de presse

Une conférence de presse se déroulera le 27 juin prochain à L'église de Saint-Marcellin pour les MRC du Témiscouata, Rimouski-Neigette et la Mitis.

Venez célébrer l'inauguration des villages de votre MRC dans le Chemin de Saint-Rémi.

Bacs

Tous les bacs roulants à recyclage et à ordures au Lac-des-Aigles ont été achetés par la Municipalité, ils appartiennent à la maison où ils se situent. En cas d'inoccupation ou de vente il est important de laisser le bac à la résidence et d'aviser la municipalité que la maison sera inhabitée pendant une période de temps, car si le bac disparaît il en coûtera au moins 115 \$ au propriétaire de l'immeuble pour le remplacer.

Aucun autre bac acheté dans un commerce n'est accepté ni aucune modification ne doit être faite à ceux-ci, seuls les bacs venant de la RIDT sont obligatoires et acceptés.

- **Bac roulant à recyclage** : Peu importe la raison du bris ou modification volontaire du bac, à la charge du fautif
 - Si la cuve est brisée, l'ensemble du bac roulant est changé et refacturé au citoyen.
- **Bac roulant à déchets** :
 - Si des pièces remplaçables ou la cuve sont brisées suite à un mauvais entretien, une mauvaise utilisation ou une modification au bac, le propriétaire est responsable de la réparation.

À noter que pour l'achat d'un nouveau couvercle de bac roulant (déchets ou recyclage), la personne devra apporter l'ancien couvercle brisé pour en acheter un nouveau du même type. Cela afin d'éviter que certains citoyens ne modifient leur bac à recyclage en bac à déchets. Un petit rappel aussi pour vous mentionner que **tous les bacs roulants (déchets et/ou recyclage) doivent être sortis la veille au soir des collectes.**

Durant une journée, les trajets peuvent être modifiés et le ramassage du recyclage avoir lieu avant celui des déchets ou vice-versa.



Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate

« Unis tous ensemble contre la violence et l'intimidation » Une campagne de sensibilisation créative au Témiscouata !

Témiscouata-sur-le-Lac, 27 mai 2015 – Depuis plus d'un an, les Tables de travail COSMOSS 6-17 ans et 16-30 ans se sont entourées de partenaires œuvrant auprès de la jeunesse témiscouataine et de la communauté afin de mettre sur pied une démarche commune de sensibilisation pour contrer la violence et l'intimidation dans la région, dont la MRC de Témiscouata est fiduciaire. Le comité a obtenu une subvention de 45 700\$ grâce à la Fondation Chagnon par l'entremise de l'organisme Réunir et Réussir «R2» et le MÉLS.

En complément des actions déjà posées en milieu scolaire, cette campagne de sensibilisation vise toute la population et tourne autour de cinq thématiques identifiées par des recherches comme étant des clés en matière de prévention et d'intervention sur la violence et l'intimidation :

- Le rôle du témoin;
- L'impact des médias sociaux;
- Ne pas avoir honte de dénoncer;
- Différence entre conflit et intimidation;
- Le respect des différences.

Un concours a d'abord été lancé il y a quelques mois auprès des écoles afin d'illustrer ces thématiques sur cinq affiches publicitaires. Un site Internet a été également conçu www.zoneajt.ca (Action Jeunesse Témiscouata) ainsi que des capsules vidéos qui seront diffusées sur les médias sociaux et sur le site Internet.

De plus, une session de travail et d'information « Non à l'intimidation » a été présentée par Nancy Doyon pour les parents, les enseignants du secondaire et les intervenants afin de proposer des outils de sensibilisation et des stratégies pour aider les jeunes à développer de saines habiletés d'affirmation de soi et à se défendre efficacement, sans agresser.

Dans les prochaines semaines, un quiz interactif sera proposé au public lors de diverses activités (kiosques, événements scolaires et festivals) et mis en ligne prochainement. Cet outil de sensibilisation permettra aux participants de réagir à des mises en situations captées sur vidéo. Des intervenants y présenteront diverses pistes de solutions selon la problématique traitée.

Pour en savoir plus sur le projet, communiquez avec Sylvain Dionne, Agent de liaison COSMOSS, 418 854-2370 poste 2941.

À propos...

Au Bas-Saint-Laurent, des partenaires multisectoriels, réunis sous l'acronyme COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé), unissent leurs forces pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes, de leur conception jusqu'à 30 ans.

Numéro de paget pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



PARC NATUR'AILES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Renée Bernard, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2061 ou par Paget au 418-867-0196.

Chalets toutes saisons loués 77.25\$ / nuit en occupation double + 11 \$ / personne supplémentaire.

AU PARC NATUR'AILES CHALETS ET CAMPING ONT L'ACCÈS INTERNET GRATUIT

Le Parc Natur'Ailes offre l'accès ZAP - Zone d'accès public, à Internet gratuitement à ses locateurs grâce à la Municipalité de Lac-des-Aigles qui a payé les infrastructures de réception. Z.A.P. Bas-Saint-Laurent est bien implanté depuis 5 ans dans tout le Bas-Saint-Laurent auprès des municipalités, campings, parcs,... afin que les personnes profitant de la villégiature puissent bénéficier d'un accès internet. Plus de 100 entreprises, organismes et municipalités sont devenues une Zone d'Accès Public sans-fil gratuit à Internet. Chaque semaine les nouvelles ZAP qui se joignent à ce réseau sont inscrites sur une carte. Voir le site ZAP : zapbsl.org

BIENVENUE CHEZ NOUS !

La Municipalité de Lac-des-Aigles informe la population que le poêle à bois a été enlevé au kiosque à la plage pour l'été. Donc les locations ne sont plus nécessaires



MERCI DE REMETTRE LE KIOSQUE PROPRE COMME À VOTRE ARRIVÉE.



À planifier lors d'un déménagement!

Municipalité de Lac-des-Aigles, le 25 avril 2015. — Cet été, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir et faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie.

Conseils de sécurité relatifs aux avertisseurs de fumée

- Vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Le remplacer ou le faire remplacer par le propriétaire s'il a plus de dix ans.
- Mettre une pile neuve dans chaque avertisseur dès qu'on emménage.
- S'assurer qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

Conseils de sécurité relatifs aux avertisseurs de monoxyde de carbone (CO)

- Installer un avertisseur de CO sur chaque étage si on possède un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois, un foyer, un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane et si on entrepose des outils à moteur à combustion.
- Suivre les instructions du fabricant pour l'installation. L'avertisseur peut être installé à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère.

Conseils de sécurité relatifs aux extincteurs portatifs

- Choisir un extincteur portatif à poudre polyvalente du type A, B et C et d'un minimum de 2 kg (5 lb).
- L'installer bien en vue et près d'une sortie.
- Le faire vérifier par une entreprise reconnue et spécialisée.
- Apprendre à l'utiliser.

Préparer un plan d'évacuation

- Préparer un plan d'évacuation, le faire connaître à tous les occupants et le pratiquer.
- Déterminer un point de rassemblement avec les membres de sa famille.
- Prévoir l'évacuation des enfants et des personnes âgées ou handicapées.
- Prendre connaissance du plan d'évacuation du bâtiment qu'on habite et repérer les sorties d'urgence.

Conseils de sécurité relatifs aux appareils de chauffage et d'électricité

- Faire inspecter la cheminée et les appareils de chauffage dès qu'on s'installe dans une nouvelle maison.
- Faire ramoner la cheminée à l'arrivée. Ne pas attendre l'automne, car l'air humide de l'été, combiné au dépôt de créosote, provoque la corrosion les pièces d'acier de la cheminée.
- Entreposer les cordes de bois loin de la maison et n'entrer que de très petites quantités à l'intérieur.
- Faire inspecter le panneau électrique par un maître électricien.

Conseils de sécurité relatifs à l'entreposage

- Ne pas installer ni utiliser le barbecue sur le balcon ou sous une fenêtre.
- Éviter d'empiler des boîtes et d'autres objets dans les corridors, sur les balcons et les terrasses, dehors sous les fenêtres, le long de la maison sous l'abri auto. Ces combustibles peuvent compliquer une évacuation ou même l'empêcher. Louer plutôt un espace d'entreposage conçu à cet effet.
- Entreposer les produits dangereux comme le propane, l'essence, le diluant à peinture et les produits pour la piscine dans leur contenant d'origine, dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.
- N'entreposer pas plus de 5 litres de produits inflammables et pas plus de 30 litres dans un garage ou un cabanon. Lire soigneusement les étiquettes.

Conseil de sécurité si vous emménagez en zone boisée

- Vérifier que la bouche de la cheminée est couverte d'un pare-étincelles.
- Placer le réservoir de propane à un minimum de dix mètres de la maison.
- Dégager dix mètres autour de la maison de toute végétation inflammable.
- Installer un boyau d'arrosage assez long pour faire le tour de la maison et garder à portée de main des seaux, des râtaux, des pelles. Se procurer un ensemble d'asperseurs pour le toit et une échelle pour y accéder.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*. Service de sécurité incendie, Municipalité de Lac-des-Aigles (418) 779-2119 ou Gérald Dubé, Préventionniste, MRC de Témiscouata, 1(877) 303-6725 poste 124.

Portes ouvertes caserne incendie



La Municipalité de Lac-des-Aigles
invite toute la population
Dimanche, le 5 juillet à 13 h
à une journée portes ouvertes
à la caserne située au 15, rue Bélanger
Café et biscuits ainsi que tirages de prix.

BIENVENUE À TOUS !

NOUVELLES DU CLUB OPTIMISTE

Depuis 2012, des dons totalisant **4 275.00 \$** ont été remis dans le milieu.

- | | |
|--|-------------|
| ○ Pour nos enfants : École primaire de LDA, l'OPP, la natation, la gymnastique | 1 415.00 \$ |
| ○ Pour nos enfants de l'école secondaire Vallée-des-Lac | 500.00 \$ |
| ○ Pour la Maison des Jeunes La Piôle | 350.00 \$ |
| ○ Au Gymkhana | 200.00 \$ |
| ○ Pour Ligne de vie du Témiscouata | 50.00 \$ |
| ○ Pour la Maison de la Famille (passeport lecture) | 100.00 \$ |
| ○ Au Financement voyage de stage étudiant | 90.00 \$ |
| ○ Association Entre-Amis du Témis | 50.00 \$ |
| ○ Messe de Noël (surprises pour les enfants) | 142.00 \$ |
| ○ Équipement sonore au clocher | 1 023.00 \$ |
| ○ Arbre de Noël permanent devant l'édifice municipal | 355.00 \$ |

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT du Club Optimiste

Rallye automobile; le dimanche de l'Action de Grâce — 11 octobre 2015

Rallye motoneige ou bottines — février 2016

Souper BBQ — juin 2016

Pour connaître les dates exactes, surveillez les publicités.

Bienvenue à nos activités et **MERCI** de nous encourager !

Quelques nouvelles de votre Maison des Jeunes !!

Mardi le 9 juin 2015 à 19h30 a eu lieu notre assemblée générale annuelle. Notre conseil d'administration a alors été formé et sera composé cette année de M. Roger Dubé, Président et représentant municipal depuis juin 2011, Mme Suzanne Cyr, Vice-présidente depuis juin 2011, Mme Martine Kirouac, Mme Lucie Rodrigue, administratrice depuis juin 2011 et d'un nouveau membre qui s'est joint à nous M. Steve Lévesque, administrateur. Sans oublier notre représentant des jeunes Alexis Pelletier qui débute son deuxième mandat de président du conseil jeunesse et Mme Isabelle Dionne qui effectue le secrétariat et la coordination de l'organisme depuis 2009.

Une belle stabilité s'est installée dans notre équipe. De nouveaux animateurs sont également en poste. Myriam St-Pierre de Biencourt, étudiante en éducation spécialisée et Olivier Beaulieu qui débutera son poste d'animateur à la fin juin 2015, grâce à un projet étudiant d'emploi d'été Canada. Notre Maison des Jeunes demeurera donc ouverte cet été. Les heures d'ouverture seront du mardi au jeudi de 18h à 22h et le vendredi, samedi de 18h à 23h. Des activités d'équipes sportives seront également organisées pendant les après-midi. Surveillez notre groupe Facebook, (Maison des jeunes « La Piôle ») pour recevoir plus d'informations !

Nous sommes heureux d'accueillir les nouvelles générations d'année en année. Avec une moyenne de fréquentation de 10 jeunes par soirée d'animation, nous constatons que notre Maison des Jeunes a sa place dans notre communauté et qu'elle contribue à réduire le vandalisme, la consommation et la délinquance chez nos jeunes.

En terminant, le conseil d'administration aimerait grandement remercier Marie-Kim Beaulieu, qui a été animatrice pendant 2 ans à notre Maison des jeunes. Marie-Kim a terminé son poste pour maintenant se concentrer sur sa carrière d'infirmière auxiliaire à temps plein ! Bravo Marie et merci pour le temps que tu as accordé à notre organisme.

Bon été !!

Isabelle Dionne, Coordonnatrice Maison des Jeunes La Piôle de Lac-des-Aigles

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU LAC

Le Conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire du Lac organise le Gala musical 2015 à Lac-des-Aigles, la date de l'événement est le 28 juin prochain. Une invitation à la population de Lac-des-Aigles et des environs à venir festoyer à la salle du Pavillon du Lac sur la rue du Quai avec parents et amis-es. Le Comité sera heureux de vous souhaiter la Bienvenue. Amicalement.

DIMANCHE, LE 28 JUIN 2015

Gala musical de 12 h à 21 h et Souper de 17 h à 18 h 30

Normand Beaulieu, président de la Corporation de développement du lac 418-779-2858

Lucille Beaulieu, présidente de la Fête 418-779-2858 et Laurent Beaulieu, secrétaire-trésorier

À noter que le Gala musical est précédé d'un Brunch par la Fabrique à 9 h au Pavillon du Lac.



LOISIRS DE LAC-DES-AIGLES

La fin de l'année scolaire signifie que l'été est arrivé, mais aussi que le terrain de jeux va bientôt commencer. Celui-ci est destiné aux enfants âgés entre 4 et 10 ans. Les parents désirant inscrire leurs enfants pourront le faire BIENTÔT. Vérifier les prochains communiqués.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Vicky Bérubé au 418-779-3023.

NOUVEAU-NÉ



Laurence est un petit bébé prématuré né à 34 semaines. Elle est née le 9 décembre 2014. Elle a maintenant 3 mois (sur la photo), elle est en pleine forme et il ne reste aucune trace de sa prématurité. Ses parents Andrée-Anne Leblanc Breault et Pierre Manseau ainsi que sa sœur Marianne, son frère Charles et son grand frère Jacob sont très heureux !

FÉLICITATIONS AUX PARENTS !

Félicitations à Langis Bourgoin

Grand gagnant du tournoi de billard Chez Boogie à Trois-Pistoles qui a eu lieu Dimanche le 26 Avril 2015. Félicitations à M. Langis Bourgoin, ce qui lui a mérité une bourse de 500 \$. M. Langis Bourgoin est propriétaire de l'Auberge du lac où pourrez y retrouver un Kiosque d'information, de l'artisanat et de belles choses à vendre faites par des gens du coin.



CONSEILS DE PRÉVENTION POUR LES QUADISTES

Les quadistes sont de plus en plus nombreux dans les zones rurales et périurbaines. Aussi, la SOPFEU désire sensibiliser cette clientèle aux risques d'incendie de forêt.

LA CIGARETTE ET LE SILENCIEUX PEUVENT LAISSER DES TRACES

Vous voulez fumer ? Immobilisez-vous sur une surface dégagée, éteignez bien votre cigarette avant de reprendre vos activités.

Rappelons que : « Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé » (chapitre A-18.1, a. 195 et 210 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier Section III – 6). Assurez-vous du bon état du silencieux de votre VTT. Nettoyez-le régulièrement; l'accumulation de broussailles peut, dans certains cas, provoquer une surchauffe et amorcer un foyer d'incendie.

DES COMPORTEMENTS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Lors de promenade en VTT, assurez-vous :

- D'éteindre le moteur lors d'un arrêt prolongé;
- D'avoir en votre possession un extincteur (1kg de classe ABC);
- De vous informer du danger d'incendie et, lorsque celui-ci est élevé, emprunte les sentiers existants (sur sol minéral);
- Si vous faites un feu de camp, respectez ces étapes : Choisir un endroit dégagé; Faire un feu de petite dimension ; Assurer une surveillance constante; Bien éteindre avant de quitter les lieux.

AU PRINTEMPS, LA PRUDENCE EST DE MISE

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable. Méfiez-vous des apparences! Le temps frais et la présence de neige dans certains secteurs ne constituent en rien une protection contre la négligence!

Pour vérifier les dangers d'incendie, cliquer sur WWW.SOPFEU.QC.CA



ANIMONS LA STATION ÉTÉ 2015

La science à la portée de tous!

Animons la station revient cette année chez ASTER avec une multitude d'activités. En plus de notre observatoire restauré et de l'exposition Cap sur les étoiles, ASTER met à la disposition des écoles, des terrains de jeux et des camps de jour 6 activités pour toucher à la science :

Lancement de fusée



On s'initie au fonctionnement des fusées et on les envoie dans le ciel!



Roches et minéraux

On découvre les roches et minéraux, on les examine et on part à leur découverte sur le site d'ASTER!



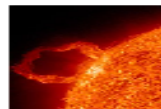
Constellations et légendes du ciel



On explore notre Univers en mode virtuel et on vous parle des croyances et légendes des civilisations anciennes.

Télescopes et lunette solaire

À l'aide de nos instruments d'observation du ciel, on jette un coup d'œil au Soleil et à la Lune!



Du Big Bang aux planètes



On découvre comment est apparue la vie sur Terre et on plonge à travers notre système solaire grâce aux bornes interactives de notre exposition.



Dans le jardin de Newton

On s'initie à la notion de la gravité, on traite des étoiles, des météorites, de la Lune et des comètes.



Réservez dès maintenant!

ASTER, organisme d'interprétation scientifique
59, chemin Bellevue
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0
418-854-2172 ou 1 877-775-2172
scolaireaster@bellnet.ca

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

BUREAU FERMÉ : Fête nationale du Québec : Mercredi, le 24 juin

Fête du Canada : Mercredi, le 1^{er} juillet

Fête du travail : Lundi, le 7 septembre

Fermé pour les vacances du 28 juin au 10 juillet

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaires normal du bureau municipal : Du lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires de la bibliothèque : Pour l'été, voir horaires à la page 13

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mardi : de 19 h 00 à 20 h 30
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Dimanche, le 28 juin	- Brunch de la Fabrique et Gala musical au Pavillon du Lac
Lundi, le 13 juillet	- Réunion du conseil au 75, rue Principale
Lundi, le 3 août	- Réunion du conseil au 75, rue Principale
Lundi, le 24 août	- 3 ^e versement de taxes municipales
Jeudi, le 10 septembre	- Réunion du conseil au 75, rue Principale

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Comité ensemencement, Loisirs, OMH et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Simon Giguère, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 2061

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Doris Dubé, employé aux travaux publics

Bon été 2015 !

